



67390 MACKENHEIM

***PROCES-VERBAL***  
des délibérations du Conseil Municipal

**SEANCE du 18 OCTOBRE 2018**

Tél 03 88 58 26 26

Internet : mairie.mackenheim@evc.net

**Conseillers en fonction : 15 - Présents : 11**

**Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude SPIELMANN, Maire.**

**Conseillers présents : MM Christophe LUDAESCHER, Mmes Antoinette FERNANDEZ, Florence MACHI BAGY, Martine THIEBO, Pamela JEHL, MM Matthieu WEIBEL, Frédéric STOCKBAUER, Jérémy ZIMMERMANN, Mme Agnès PETROWSKI, M Yannick KOCH.**

**Conseillers absents excusés : MM Lucio GHIDINA, Gérald LEININGER, Martin SCHWOERER, Mme Séverine CANTERO.**

Le Maire ouvre la séance en adressant aux conseillers ses remerciements pour leurs témoignages de soutien vis-à-vis du décès de son père, François Spielmann.

**I. TRAVAUX 2018**

a) Voirie

**Rue de la Rivière / Rue de l'Abreuvoir**

- **Travaux SDEA** : Les travaux engagés par le SDEA Rue de la Rivière / Rue de l'Abreuvoir ont démarré début septembre dernier. Ils concernent

- le renouvellement du réseau d'eau potable (initialement en fonte grise) avec passage en encorbellement au droit du pont de l'Ischert (ce qui évite un passage en forage sous le lit de la rivière),
- la rénovation des branchements d'assainissement précédée du désamiantage des anciennes conduites
- et la déconnexion des eaux pluviales de voirie avec mise en place d'un dispositif d'infiltration sous la chaussée d'une capacité de 50 m3 (solution de délestage en cas de fortes pluies).

Ces travaux estimés à 260 000 € HT, comprennent partiellement des travaux d'enrobés et devraient s'achever d'ici mi-novembre 2018, une échéance devant permettre la pose d'enrobés avant l'hiver et la remise en circulation de ces voies.

- **Travaux d'enrobés** : Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur Christophe LUDAESCHER, prend acte de la décision de la commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27 septembre 2018 et qui a retenu, parmi les 4 offres réceptionnées, celle de l'entreprise EUROVIA, d'un montant de 34 998.90 € HT, pour les travaux d'enrobés rue de la Rivière / Rue de l'Abreuvoir restant à charge de la commune.

**Aménagement d'une voie douce - Rue de la Rivière**

- **Travaux** : Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur Christophe LUDAESCHER, prend acte de la décision de la commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27 septembre 2018 et qui a retenu, parmi les 4 offres réceptionnées, celle de l'entreprise EUROVIA, d'un montant de 72 353.25 € HT, pour l'aménagement de la voie douce rue de la Rivière dont le programme a été arrêté en séance du 25 juin 2018.

Il s'agira de mettre en place :

- un cheminement avec mise en accessibilité au regard des normes PMR
- un garde-corps sur 138 ml
- un ponton sur fondation béton avec un revêtement en platelage bois
- des bancs-lavoir aux deux extrémités

La durée de ces travaux est estimée à 4 semaines avec achèvement avant Noël.

Les places de stationnement créées au moyen d'aménagements de voirie complétés par une signalisation horizontale, devraient contribuer à la réduction de la vitesse excessive constatée dans cette rue.

La réflexion doit cependant être poursuivie pour traiter le problème de vitesse des véhicules circulant dans le sens Rue du Moulin / Rue de la Rivière et au niveau de la rue Haute.

- **Financement** : Le fonds de concours sollicité pour cet investissement à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) a été attribué et finalisé par une convention fixant les conditions et modalités de versement de ce fonds unique de 30 000 €.

#### Elargissement du trottoir – Rue de Bootzheim

Dans le cadre du projet de construction d'une structure intercommunale d'accueil périscolaire à Bootzheim, la réflexion sur l'élargissement du trottoir rue de Bootzheim pour sécuriser les déplacements des enfants qui se rendront au périscolaire a été initiée par la Commune de Mackenheim. Une réunion avec le Conseil Départemental, la Communauté de Communes et la Commune a eu lieu sur site le 26 septembre 2018. Le projet consiste à l'élargissement du trottoir pour atteindre 1,60 m nécessitant la dépose et la repose des bordures, à des marquages de places de stationnement de part et d'autre de la voie dans le respect de la réglementation spécifique à la voie départementale et à celle du stationnement dans cette rue de type « stationnement interdit hors cases ».

Après délibération, le Conseil Municipal

- o approuve le projet présenté,
- o demande que la même réflexion se poursuive dans la commune voisine de Bootzheim pour garantir la continuité du cheminement sécurisé,
- o s'engage, après validation de ce projet, à déposer les coussins berlinois de cette rue de Bootzheim, qui ne sont plus justifiés de par l'aménagement réalisé qui contribuera à la réduction de la vitesse dans la voie.

Approuvé par les membres présents

---

Sur le parcours qu'emprunteront les enfants pour rejoindre le périscolaire de Bootzheim, se situe une dépendance dont l'état de vétusté a été soulevé par un parent d'élève lors du conseil d'école du 16 octobre 2018.

Le Conseil Municipal admet que la sécurité publique risque d'être compromise dans ce secteur et demande au Maire de prendre contact avec le propriétaire pour évoquer avec lui le danger que représente cet édifice et de l'urgence qu'il y a à entreprendre des travaux de sécurisation pour mettre fin à cette situation.

#### Travaux d'entretien des voies communales

Les travaux d'entretien 2018 des voies communales concernent :

- la rue du Cimetière : gravillonnage avec élimination des rejets ;
- le chemin du Canal (entre la déchetterie et le canal) : travaux de purges et réfections ponctuelles ;
- la rue des Clefs : travaux de pontage des fissures.

Ils sont confiés à l'entreprise Lingenheld à l'issue d'un marché groupé organisé par la communauté de communes et auquel la commune de Mackenheim a adhéré pour bénéficier d'un prix attractif.

- Les travaux de gravillonnage prévus rue de St Cyprien sont suspendus en raison de travaux projetés par le SDEA à l'horizon 2020/2021, l'occasion de mener, dès à présent, une réflexion globale sur l'aménagement de cette voie communale.
- La rue des Walbach concernée par des travaux du SDEA en 2019 fera l'objet d'une remise en état à la suite du chantier AEP / Assainissement.
- Pour information : l'élargissement de la voie d'accès à la déchetterie sera mené par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

b) AFUA Hinter den Gaerten

#### Point sur les travaux

Dans le cadre du contentieux lié à la structure des longrines, un expert a été désigné par le Tribunal administratif et sa visite sur site est prévue le 12 novembre prochain pour la réunion d'ouverture de l'expertise.

La pose des enrobés sur les trottoirs a été réalisée hormis les espaces délimités par les longrines. Les constructions commençant à s'édifier dans ce nouveau quartier, différents dommages dus à des manœuvres de camion de livraison de matériaux, à des engins de chantier... sont constatés et traités souvent avec difficulté (dommages aux coffrets électriques et gaz, aux nouveaux lampadaires d'éclairage public... ). Dans ce contexte, il a été décidé de reporter les plantations et végétalisation des espaces verts prévus dans ce quartier.

Après de multiples démarches, contacts, échanges... les derniers raccordements électriques / branchements sont enfin réalisés et assurent le fonctionnement de services publics (éclairage public, station de pompage...) indispensables aux nouveaux résidents dont les premiers ont emménagé cet été.

#### Edification d'une clôture mitoyenne

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de clôture des époux Haberthur qui ont emménagé récemment au 3 rue Paul Andlauer, propriété limitrophe à la propriété communale du presbytère.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal approuve

- la réalisation d'une clôture mitoyenne en béton d'une hauteur de 1.50 m sur une longueur de 16 mètres
- la prise en charge des frais de construction à hauteur de 50 % soit 2 232.20 € TH.

Approuvé par les membres présents

#### Vente de deux terrains

Le Maire informe le Conseil qu'un particulier qui a posé une option d'achat sur deux parcelles communales contiguës, subordonne sa démarche au règlement du litige en cours concernant les longrines. Le candidat demande des garanties quant à l'absence de conséquences pécuniaires liées à ce litige.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*Vu le litige lié à la structure des longrines posées dans l'AFUA Hinter den Gaerten,  
Vu le marché Lot N° 1 en cours de réalisation (travaux non réceptionnés)  
Vu la procédure engagée par l'AFUA Hinter den Gaerten,  
Vu l'ancienneté de l'option posée par le candidat à l'acquisition des lots 36 et 37,*

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- o de n'accorder aucune prolongation de la prise d'option,
- o d'inviter le candidat à se prononcer définitivement quant à l'acquisition de ces deux terrains dans un délai de 15 jours à compter de la notification par le Maire de la présente décision.

Approuvé par les membres présents

#### c) Bâtiment

Pour résoudre définitivement le problème de la contamination de l'eau distribuée au Club-HOUSE (les différentes opérations de désinfection tant des installations que du puits n'ayant pas été concluantes), il a été procédé, cet été, à l'installation d'un système de désinfection par traitement UV pour un coût total de 4 580 € HT.

Un nouveau prélèvement a été effectué le 4 octobre dernier et le résultat de l'analyse est attendu par la commune.

## II. ETAT D'AVANCEMENT DU POS /PLU

Après l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 juin au 23 juillet 2018, le rapport du Commissaire -Enquêteur a été remis avec les réponses apportées par la commune aux différents points qui ont été soulevés durant l'enquête.

Un point particulier doit être solutionné avant approbation : un dossier doit être soumis à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) relatif au projet d'une entreprise de travaux agricoles au lieu-dit Pfaffenschlucht .  
L'arrêt du PLU peut en principe être prononcé en janvier 2019.

### III. AFFAIRES SCOLAIRES

#### a) Organisation de l'accueil du matin

A la demande de parents d'élèves, un accueil des enfants le matin avant la classe est organisé depuis la rentrée scolaire 2018/2019. Cet accueil est assuré par la Maison des Jeunes et de la Culture, association locale, indépendamment de l'accueil assuré à midi et après la classe par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim dans le cadre de sa compétence « accueil périscolaire ».

Cet accueil de 7 h 30 à 8 h 20 a été assuré dans un premier temps par Mme Fernandez en tant que membre bénévole de l'association, et depuis peu, par une personne salariée par « Chèque Emploi Service Associatif » recrutée par la MJC ; il concerne aujourd'hui 8 enfants inscrits à l'année.

L'association organise une première réunion avec les parents concernés le 19 octobre pour leur présenter le mode de fonctionnement (conditions, règlement interne, modalités de paiement, délai d'inscription, durée d'engagement des parents... ) qu'il a fallu établir et qu'il faudra encore préciser pour tenir compte de demandes particulières.

#### b) Projet d'une classe de neige

Monsieur le Maire expose le projet de classe de neige 2019 de l'école primaire et maternelle et le plan de financement remis par l'Ecole.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord de principe à l'octroi d'une participation financière de 2 970 €.

Cette participation comprend :

- un forfait de 9 € / nuit / participant (maternelle et primaire - le nombre de participants restant à déterminer) ,
- le coût du transport,
- une participation complémentaire de 65 € /élève du primaire (50 € pour les maternelles) pour les familles comptant plusieurs enfants.

Le montant définitif de l'aide communale sera fixé en fonction du bilan définitif que remettra l'école avant le départ et intégrant le nombre de participants et le produit des actions menées par l'association des parents d'élèves pour contribuer au financement de ce projet.

A cet effet, une subvention de 2 970 € est votée ; le crédit correspondant sera inscrit au budget 2019.

Approuvé par les membres présents

### IV. AFFAIRES FORESTIERES

Le Maire présente au Conseil le programme des travaux prévus en forêt communale et l'état de prévision des coupes établis par l'ONF - Office National des Forêts - pour 2019 et l'état d'assiette 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :

- le programme des travaux chiffrés à 11 750 HT comprenant des travaux sylvicoles, de maintenance parcellaire, de protection contre les dégâts de sanglier, d'entretien de ripisylves et de la végétation des berges
- le programme des travaux d'exploitation - état de prévisions des coupes qui affiche une recette nette prévisionnelle hors honoraires de 4 950 €.
- le programme des coupes à marteler en 2020 (Etat d'assiette).

Approuvé par les membres présents

### V. INTERCOMMUNALITE – Représentation de la Communauté de Communes au SMICTOM

Un nouveau délégué au SMICTOM doit être désigné par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim qui a, à cet effet, consulté les conseils municipaux des communes membres. Aucune candidature à cette fonction n'est enregistrée au sein du Conseil Municipal de Mackenheim.

## VI. RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Les rapports d'activités 2017 du SMICTOM, du SIVU des Communes forestières de Sélestat et Environs et de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim sont présentés aux élus et restent tenus à leur disposition en mairie.

## VII. FINANCES

### a) Décision modificative N° 2

Le Conseil Municipal

*Considérant que la dissolution de l'AFUA Neumatt a été prononcée par arrêté préfectoral du 29 août 2017, Considérant que la liquidation du budget de l'AFUA NEUMATT a dégagé un excédent d'investissement de 4.148,30 € qui sera intégré au budget principal de la Commune.*

*Considérant les prévisions budgétaires 2018,*

Vote la décision modificative suivante :

- Section d'investissement – recettes compte 001 : + 4 148.30 €
- Section d'investissement – dépenses 2188 : + 4 148.30 €

Approuvé par les membres présents

### b) Vote d'une subvention

Il est décidé de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'AFM TELETHON mais de voter une aide en faveur des sinistrés de l'Aude suite aux récentes inondations qui ont dévasté 126 communes (soit 1/4 des 438 communes du département) et qui ont fait 14 victimes.

Le montant du don alloué est de 1 000 €. Il sera versé sur le compte ouvert par le Conseil Départemental de l'Aude à la Paierie Départementale de l'Aude et communiqué par l'Association des Maires de France. Le crédit est à imputer à l'article 6574 du budget 2018.

Approuvé par les membres présents

### c) Participation à l'achat d'Equipement

Le Conseil Municipal prend acte de la participation du Comité des Fêtes de MACKENHEIM à l'acquisition d'un coffre refroidisseur et de bâches de chapiteau et accepte le versement à la commune de la somme totale de 5 495 €.

Approuvé par les membres présents

### d) ATIP – Approbation de convention

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La Commune de MACKENHEIM a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 28 MAI 2015,

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

- **Concernant la mission relative à la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux des membres de l'ATIP**

L'ATIP apporte, aux membres qui le demandent, son concours concernant la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus pour l'établissement des documents mensuels nécessaires à la liquidation de la paie et l'établissement des documents annuels (relevés de salaire, déclaration des rémunérations aux contributions, à l'URSSAF, aux caisses de retraite, etc).

La convention jointe à la présente délibération détermine les conditions de la prise en charge de la mission. Le concours apporté par l'ATIP pour l'établissement des documents mensuels nécessaires à la liquidation de la paie et à la production des documents annuels donne lieu à une contribution complémentaire.

Le montant de la contribution 2018 afférente à cette mission est le suivant :

<b>Modalités d'établissement de la paie</b>	<b>Contribution complémentaire par agent ou élu/an en €</b>
saisie par le membre (via le portail e-services) / édition comprise	75 €
saisie par le membre (via le portail e-services) / édition NON comprise	55 €

Dans un but de solidarité, les membres dont l'établissement des bulletins de paie est inférieur ou égal à 5 bulletins par mois sont exemptés de contribution complémentaire.

La prise en charge de cette mission par l'ATIP ouvre droit aux conseils en matière d'établissement de la paie, à la veille technique et juridique et au développement d'outils spécifiques d'accompagnement.

**Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SELESTAT-ERSTEIN

Approuvé par les membres présents

## **VIII. DIVERS ET COMMUNICATIONS**

### **Projet de Polder Wyhl – Weisweil**

Le projet a fait l'objet d'une réunion d'information à la Sous-Préfecture de Sélestat-Erstein. Il concerne une surface de 590 ha et un volume de stockage de 7.7 millions de m<sup>3</sup>.

Ont été présentés :

- les objectifs et fonctionnement (rétention des crues pour écrêter les débits, estimée à une tous les 10 ans et des submersions écologiques pour accoutumer la faune et la flore à un fonctionnement alluvial estimées à 57 jours par an)
- les effets, impacts et les mesures correctrices sur les niveaux de la nappe phréatique selon différents scénarios (dont un prévoit l'installation de 6 puits de pompage disposés autour de la commune de Schoenau)

En matière de calendrier, les dossiers d'autorisation devraient être déposés tant du côté allemand que du côté français d'ici le premier trimestre 2019, une enquête publique fin 2019, et des travaux prévus sur la période 2022/2028.

### **Réunion DREAL**

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu en mairie des personnes de la DREAL, à savoir Madame Erb-Marchal, Chef de la Mission Axe rhénan Eau et Biodiversité et Monsieur Emmanuel Braun, Directeur de projet Rhin et Espaces

Rhénan au sujet de la renaturation de la bande rhénane et de la restauration des bras du Rhin. Les échanges ont porté sur les espaces forestiers entre Marckolsheim et Schoenau et sur de nouveaux axes de réflexion quant à l'amélioration des fonctionnalités des rivières alluviales traversant le massif. Courant du mois de novembre, une nouvelle réunion est prévue associant la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

**Portes ouvertes inaugurales à Bootzheim** : La Commune de Bootzheim organise dimanche le 21 octobre 2018 des portes ouvertes inaugurales de la nouvelle salle polyvalente.

**Fêtes des Aînés 2019** : la date de la fête des Aînés a été fixée au 6 janvier 2019.

**Commémoration du Centenaire de l'Armistice 1918** : Le programme de cette journée du dimanche 11 novembre reste à arrêter.

**Panneau d'information à l'entrée de la forêt** : La mise en place d'un panneau d'information à l'entrée de la forêt, au droit de la gravière Sud, est prévue cet automne. Il sera fait appel à l'Atelier bois de l'ONF pour retenir le modèle le plus adapté.

Le Maire  
Jean-Claude SPIELMANN

